

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-2-6-2**

**Séance du** lundi 24 mars 2025

### **CONVENTIONS DE PARTENARIATS ET DE MECENAT DES POLITIQUES CULTURELLES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
GRAEF-ECKERT Catherine donne procuration à SUBLON Yves  
JANDER Nicolas donne procuration à DREXLER Sabine  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
MATT Nicolas donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
MILLION Lara donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
REYMANN Anne donne procuration à DILIGENT Danielle  
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin  
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne  
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

#### **EXCUSES :**

FUCHS Bruno, LORENTZ Michel, TENENBAUM Anne

#### **ABSENTS :**

ELMLINGER Carole, VETTER Jean-Philippe

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 relative à la politique de lecture publique pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXIème siècle,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-3-6-1 du 20 octobre 2023 relative à la création de Pass destinés à faire des alsaciens des ambassadeurs de leur patrimoine,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-4-6-1 du 13 novembre 2023 relative à l'engagement pour la culture scientifique afin de répondre aux nouveaux défis de la citoyenneté,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-7-6-6 du 23 septembre 2024 relative à la co-production de l'exposition temporaire « Lune » du Vaisseau entre la Collectivité européenne d'Alsace et Cap Sciences,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la 6<sup>ème</sup> Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 24 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le partenariat entre la Fondation Airbus et le coproducteur de l'exposition « Lune », Cap Sciences et la Collectivité européenne d'Alsace par l'intermédiaire de son centre de sciences Le Vaisseau,
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec la Fondation Airbus et le coproducteur de l'exposition « Lune » Cap Sciences, et ses annexes 1 et 2 jointes à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention,
- Approuve le partenariat entre le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union et la Collectivité européenne d'Alsace, pour la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre du Festival de Jeu d'Alsace Bossue « La Bosse en Jeux »,

- Approuve la convention de partenariat à conclure avec le Groupement d'Intérêts Culturels de Sarre-Union, pour la mise à disposition de personnel et de matériel dans le cadre du Festival de Jeu d'Alsace Bossue « La Bosse en Jeux », jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention,
- Approuve le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace par l'intermédiaire de son centre de sciences Le Vaisseau et Electropolis – Musée de l'énergie électrique de Mulhouse d'une part, et le Planétarium – Jardin des Sciences de Strasbourg d'autre part, dans le cadre du Pass Sciences, selon les modalités définies dans les conventions et leur annexe jointes à la présente délibération,
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec le Musée Electropolis – Musée de l'énergie électrique à Mulhouse, dans le cadre du Pass Sciences, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention,
- Approuve la convention de partenariat à conclure avec le Planétarium – Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg dans le cadre du Pass Sciences, en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote

Nicolas MATT, Vice-Président de l'Université de Strasbourg